

Dossier de candidature

Plateforme de Paris

Règlement : Chaque candidature doit être accompagnée d'un support numérique :

- Présentation de votre association ;
- Participation au podcast organisé par l'association ;
- Visuel pour illustrer votre projet.

Information des candidats – Vous

Date de candidature :	
Nom de votre structure :	
Type de la structure :	
Nom du chef de Projet :	
Prénom :	
Votre Projet	
Quels sont les objectifs de votre Projet ? :	

Vivre bien vivre ensemble!

Quels sont vos premiers résultats ? :				
Avez-vous des partenaires pour la mise en œuvre de votre Projet ? :				
En quoi votre Projet est-il innovant en faveur de la cohésion sociale ? :				
Comment avez-vous découvert le trophée du Vivre Ensemble ? :				

Vivre bien vivre ensemble!



Règlement Trophée du Vivre Ensemble:

Article 1: Objet

L'Association Plateforme de Paris organise un concours depuis 2014 pour encourager toutes les initiatives entreprises pour affirmer consolider ce lien social indispensable à toute société désireuse d'ériger la dignité humaine en valeur dominante. Quatre lauréats seront sélectionnés par un jury inter- associatif selon que les projets répondent à l'un des critères suivants : Mixité sociale

Rapports interculturels

Relations intergénérationnelles

Seront prises en compte le caractère innovant et l'originalité de l'initiative.

Article 2: Modalités de participation

Le concours est ouvert à toutes les associations, professionnels ou nonprofessionnels qui le souhaitent. Concernant les personnes mineures (réalisation et/ou acteurs), le concours se fait avec l'autorisation écrite du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Cette autorisation écrite devra être fournie en même temps que l'inscription au concours.

Les inscriptions à ce concours débuteront le 15 décembre 2021 et seront à renvoyer avec le projet avant la **date limite du 31 janvier 2022** auprès de l'Association Plateforme de Paris à l'adresse mail suivante : projets@plateformede.paris ou plateforme2paris@gmail.com

L'inscription est ob<mark>liga</mark>toire et gratuite. Toute inscripti<mark>on inc</mark>omplète ne sera pas prise en compte. Un seul projet est accepté par le candidat porteur de projet. Ne seront sélectionnés que les projets datant de moins de deux ans.

Déroulement : Il est demandé aux participants de réaliser un support numérique pour illustrer le projet, ainsi qu'une participation à notre podcast sur le thème « vivre ensemble ».

Article 3 : Règle d'envoi

Les formulaires d'inscriptions peuvent être envoyé par adresse mail :

plateforme2paris@gmail.com ou projets@plateformede.paris

Ou par l'adresse postale : **Plateforme de Paris, 72 rue Victor Hugo, 93500 Pantin** (via clé usb)

Ou sur le google Forms : https://forms.gle/fVZ5DR3Bnh6Ub9AC7

Les projets devront être basés sur des sujets liés au vivre ensemble et à la cohésion sociale et ne devront en aucun cas provenir d'un projet plagié.

Si le projet est en langue étrangère, il devra obligatoirement être traduit en français. Tout frais liés à la réalisation du projet et à la participation au concours seront entièrement à la charge des participants.

Les candidats nous communiqueront leur projet par fichier au format numérique, avec les conditions suivantes à l'adresse mail :

plateforme2paris@gmail.com ou projets@plateformede.paris

USB ou lien internet (ex : we transfer, smash,...)

Ne pas excéder les 2Go

Vivons bien! Vivons ensemble!



Règlement Trophée du Vivre Ensemble:

Article 1: Objet

L'Association Plateforme de Paris organise un concours depuis 2014 pour encourager toutes les initiatives entreprises pour affirmer consolider ce lien social indispensable à toute société désireuse d'ériger la dignité humaine en valeur dominante. Quatre lauréats seront sélectionnés par un jury inter- associatif selon que les projets répondent à l'un des critères suivants : Mixité sociale

Rapports interculturels

Relations intergénérationnelles

Seront prises en compte le caractère innovant et l'originalité de l'initiative.

Article 2 : Modalités de participation

Le concours est ouvert à toutes les associations, professionnels ou nonprofessionnels qui le souhaitent. Concernant les personnes mineures (réalisation et/ou acteurs), le concours se fait avec l'autorisation écrite du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Cette autorisation écrite devra être fournie en même temps que l'inscription au concours.

Les inscriptions à ce concours débuteront le 15 décembre 2021 et seront à renvoyer avec le projet avant la **date limite du 31 janvier 2022** auprès de l'Association Plateforme de Paris à l'adresse mail suivante : projets@plateformede.paris ou plateforme2paris@gmail.com

L'inscription est ob<mark>liga</mark>toire et gratuite. Toute inscripti<mark>on inc</mark>omplète ne sera pas prise en compte. Un seul projet est accepté par le candidat porteur de projet. Ne seront sélectionnés que les projets datant de moins de deux ans.

Déroulement : Il est demandé aux participants de réaliser un support numérique pour illustrer le projet, ainsi qu'une participation à notre podcast sur le thème « vivre ensemble ».

Article 3: Règle d'envoi

Les formulaires d'inscriptions peuvent être envoyé par adresse mail :

plateforme2paris@gmail.com ou projets@plateformede.paris

Ou par l'adresse postale : **Plateforme de Paris, 72 rue Victor Hugo, 93500 Pantin** (via clé usb)

Ou sur le google Forms : https://forms.gle/fVZ5DR3Bnh6Ub9AC7

Les projets devront être basés sur des sujets liés au vivre ensemble et à la cohésion sociale et ne devront en aucun cas provenir d'un projet plagié.

Si le projet est en langue étrangère, il devra obligatoirement être traduit en français. Tout frais liés à la réalisation du projet et à la participation au concours seront entièrement à la charge des participants.

Les candidats nous communiqueront leur projet par fichier au format numérique, avec les conditions suivantes à l'adresse mail :

plateforme2paris@gmail.com ou projets@plateformede.paris

USB ou lien internet (ex : we transfer, smash,...)

Ne pas excéder les 2Go

Vivons bien! Vivons ensemble!



Règlement Trophée du Vivre Ensemble:

Article 4 : Critères de sélection

Date limite d'envoi

Les projets doivent parvenir impérativement avant la **date limite 31 janvier 2022**. Aucun projet ne sera accepté après cette date.

L'équipe de jury choisira les lauréats à la date du 4 mars 2022. Le jury sera composé de personnes liées de façon ou d'une autre au monde associatif. Les membres du jury ne participeront pas au concours.

Les critères de sélection seront principalement axés sur l'originalité et la pertinence avec le thème demandé. La décision du jury sera sans appel.

Article 5 : Prix et récompenses

Tous les projets sélectionnés seront exposés lors de la remise du trophée le 24 mars 2022 dans un lieu sélectionné au préalable. Les 4 lauréats sélectionnés recevrons un chèque d'une valeur de 200€.

Les membres du jury attribueront le prix lors de cette soirée. Les participants des projets ont l'obligation d'être présents à cette soirée.

Les membres organisateurs du concours trophée du vivre ensemble se réservent le droit d'écourter, d'annuler ou de modifier l'organisation du présent concours si besoin. Les participants seront avertis suffisamment à l'avance des modifications apportées au présent concours.

Article 6: Droits d'auteur

Chaque participant déclare détenir tous les droits et autorisations nécessaires concernant les projets lui permettant de participer au concours. Il garantit être l'auteur du projet et de ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers, notamment le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée et les droits de propriété intellectuelle. L'inscription à ce concours implique l'adhésion des participants au règlement présent. L'association Plateforme de Paris s'engage à ne faire aucun usage commercial du projet et à respecter les droits de son auteur. Les participants donnent droit à la Plateforme de Paris la diffusion sur les réseaux sociaux sur une durée de 40 ans.

1 at te a a	Fait l	e	à	
-------------	--------	---	---	--

Signature:

